

COMMUNIQUE DE PRESSE CONJOINT ENTRE LE SMDT

relatif au protocole transactionnel

Les parties prenantes du projet de modernisation de la station de ski franco-suisse des Rousses et France Nature Environnement de Bourgogne Franche Comté sont convenues de parapher un protocole transactionnel portant des modifications importantes au projet initial Dole-Tuffes, tant en extension qu'en conception.

Le SMDT a conservé l'essentiel du projet, à savoir : la création d'une infrastructure téléportée entre les deux massifs du domaine skiable des Tuffes et de la Dôle, la modernisation de l'équipement entre les Jouvencelles et le sommet des Tuffes, l'amélioration globale des services proposés, et côté suisse, au Val Dappes un parking aménagé et la création d'un bâtiment d'accueil, le « Lapin Blanc ». Le SMDT a veillé aussi à conforter et stabiliser les bonnes relations franco-suisse, ciment du projet Dole-Tuffes.

FNE-BFC a fait valoir ses demandes environnementales pour faune, flore, paysages et forêts mais aussi l'adaptation indispensable au réchauffement climatique en rompant avec une logique d'investissement dans le seul ski alpin. Une démarche résolue dès aujourd'hui vers une orientation quatre saisons doit prévaloir.

La Communauté de Communes et les communes qui la composent, le Conseil départemental du Jura, montrent en cosignant ce protocole la compréhension qu'ils ont des problématiques climatiques et environnementales actuelles et leur désir d'en tenir compte.

Chacun a démontré sa capacité à mettre à plat les données pour trouver une solution. La courtoisie et l'intelligence ont prévalu et permis d'aboutir à ce protocole transactionnel. Ce protocole tient compte de l'équilibre indispensable entre les trois dimensions du développement durable : environnementale, économique et sociale. Chacun a défendu **les meilleurs intérêts de tous dans le présent et dans le futur**.

Le 24 octobre 2019, à 13h

Pour le SMDT

S. Benoit-Guyod, 1^{er} vice-Président



Pour FNE-BFC

Henri Bellinaz président

